

Compte- rendu du conseil d'école du 8 novembre 2018
Salle de réunion Groupe scolaire 18h00

Présents : Y. Delarue, maire de Saône ; V.Courcier, adjointe au maire ; les enseignants : I.Crance ; V.Marso ; M.Juif ; F.Gras ; D.Prost ; I.Souvet ; F.Thibault ; G.Lab ; E.Masnada ; C.Nevers ; C.Marchand (AESH)
Les parents d'élèves élus : F.Baret ; V.Boitet ; M.Bon ; C.Diziain ; M.Durez ; A.Perrot-Marchizet ; C.Thieffine ; M.Gable ; ML Coli Besseyrias
R.Barbier, directrice du périscolaire

Excusés : M. Loïc Martin, Inspecteur de l'Éducation Nationale ; C.Maréchal, conseiller municipal ; M.Prieur-Léger, psychologue scolaire ; I.Hacquain (enseignante) ; J.Segura (parent d'élève)

Secrétaire : I.Crance

1 . Élections du vendredi 12 octobre 2018

110 votants pour 374 inscrits, soit une participation de 29,4 % (29,3 % en 2017). Une seule liste était présentée par l'association des parents d'élèves de Saône « ASPARELE ».

Parents élus :

Titulaires : Florence Baret ; Véronique Boitet ; Myriam Bon ; Cédric Diziain ; Julie Duède ; Mélanie Durez ; Laurence Dutel ; Amandine Perrot- Marchizet ; Jérôme Segura ; Céline Thieffine

Suppléants : Florence Bruchon ; Amélie Chappaz ; Marie Laure Coli Besseyrias ; Marlène Gable ; Aurélien Guichardon ; Delphine Myotte Duquet ; Nadège Pater ; Vanessa Ricco ; Cindy Roncalli Jeantet ; Véronique Viprey

Le directeur remercie les parents qui ont préparé la mise sous enveloppes et assuré le scutin du 12 octobre 2018.

2 . Fonctionnement du conseil d'école

- Il est réuni au moins trois fois dans l'année. Il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou des deux tiers de ses membres.
- Membres de droit ayant le droit de vote : le directeur (président), les enseignants de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil, les parents (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire ou son représentant et un conseiller désigné par le conseil municipal chargé des affaires scolaires, le délégué départemental de l'Éducation nationale. L'Inspecteur de l'Éducation nationale assiste de droit aux réunions.
- Peuvent assister au conseil, avec voix consultative : les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales.
- L'ordre du jour est établi par le directeur. Les parents d'élèves pourront lui soumettre les points qu'ils souhaitent voir aborder, au moins 15 jours avant la date de la réunion.
- Un compte-rendu est adressé aux membres du conseil d'école (parents titulaires et suppléants). Il n'est pas distribué à l'ensemble des familles. Il est affiché et mis en ligne sur le site de l'école (

saone.ac-besancon.fr/). Les familles sont informées de la publication de ce compte-rendu et peuvent, sur demande, en recevoir une copie.

3 . Rentrée 2018

Mouvement du personnel à la rentrée 2018

- 1 enseignant a été nommé à titre définitif : Véronique Marso.
- 2 enseignants ont été nommés à titre provisoire : François Gras et Isabelle Hacquin. Madame Hacquin a en charge la décharge de direction et travaille donc le lundi et le mardi, ainsi qu'un mercredi sur 2.
- Christina Marchand, Elodie Bouillet, Karine Butavant et Sandra Ménétrier sont toujours présentes à l'école en temps qu'AESH (aide à la vie scolaire ou aux élèves en situation de handicap).

Effectifs :

A ce jour, **224 élèves sont inscrits à l'école de Saône**. Parmi ces 224 élèves, 11 font partie du dispositif ULIS- École. Ces élèves sont donc inscrits dans leur classe de référence.

Il y a donc 9 classes et un dispositif ULIS- École. La moyenne s'élève donc à 24,8 élèves par classe en élémentaire.

CP de Mme Crance : 24 élèves

CP de Mme Hacquin et M.Nevers : 25 élèves

CE1 de Mme Juif : 27 élèves

CE1- CE2 de Mme Marso : 24 élèves

CE2 de Mme Prost : 25 élèves

CE2- CM1 de M.Gras : 21 élèves

CM1 de M.Thibault : 26 élèves

CM1- CM2 de Mme Masnada : 26 élèves

CM2 de Mme Lab : 26 élèves

Madame Isabelle Souvet est coordinatrice du dispositif ULIS- Ecole.

Prévisions des effectifs :

Les prévisions pour la rentrée 2019- 2020 ont été communiquées à la Direction Académique. Ils font état de 219 élèves attendus en élémentaire à la rentrée 2019.

Pour information, état des effectifs à l'école élémentaire ces dernières années.

Rentrée	2015	2016	2017	2018	Prévisions 2019
Effectifs	235	244	225	224	219

Présentation du RASED : réseau d'aide spécialisée des élèves en difficulté

Les bureaux du RASED, réseau d'aide du secteur de Saône, sont situés dans l'école. Madame Vuillemin, enseignante spécialisée, intervient dans différentes écoles du secteur en apportant une aide pédagogique et méthodologique aux élèves en difficulté scolaire, en collaboration avec les enseignants.

Madame Prieur- Léger, psychologue scolaire, est joignable au 09 65 32 06 71 .

4 . Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école avait été entièrement réécrit en septembre 2015, en conformité avec le règlement départemental. L'équipe enseignante a jugé qu'il pouvait être reconduit pour cette année scolaire, sans y apporter de modifications. Ce règlement intérieur, présenté lors de ce premier conseil d'école, est voté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des membres de la communauté éducative pour que chacun puisse s'y référer. Pour cela, il est affiché dans le hall du groupe scolaire, en ligne sur le site internet de l'école, à la disposition des élèves et des parents en page d'accueil sur le portail éducatif du GrandBesançon. Un exemplaire du règlement intérieur a été remis aux parents élus.

5 . Sécurité

Dans le cadre du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, un exercice d'évacuation incendie a été effectué le mardi 6 novembre 2018. Il a été consigné dans le registre de sécurité de l'école. Il est rappelé aux parents que la sécurité est renforcée pour l'accès à l'école pendant le temps scolaire avec la fermeture des 5 portes des bâtiments toute la journée. En cas de retard, il faut accompagner l'enfant jusqu'à la porte d'entrée et s'assurer qu'un adulte de l'école peut le prendre en charge. Il faut donc impérativement respecter les horaires d'arrivée à l'école.

6 . Enseignement des langues vivantes

L'enseignement de l'allemand a débuté fin septembre. Cet enseignement est assuré par Mélanie Sire, Professeur des écoles. Trois groupes ont été constitués. Un groupe de CP avec 13 élèves, un groupe de CE1/CE2 avec 14 élèves, un groupe de CM1/ CM2 avec 10 élèves. Il y a donc 37 élèves qui reçoivent un enseignement en allemand. L'enseignement de l'anglais est assuré par les enseignants dans leur classe, à raison de 2 fois 45 minutes par semaine.

7 . Le projet d'école

Le projet d'école est à mettre en place pour la période 2018- 2019. Toutefois, il n'a pas encore été validé par l'Inspection académique. Différentes actions seront menées au cours des trois prochaines années concernant l'amélioration de la lecture et de la compréhension ainsi qu'un développement de la production d'écrit. D'autres domaines, comme la citoyenneté, seront également abordés au cours de ces trois années et nous vous ferons part régulièrement des différentes actions menées. Un exemplaire du projet d'école a été remis aux parents d'élèves élus.

8 . Association scolaire : bilan financier 2017 / 2018

Il est à noter que l'Amicale de Saône a financé le transport et les entrées d'une séance de cinéma pour tous les élèves de l'école, à l'Espace Planoise, en lien avec l'activité TAP cinéma. Cette sortie a été financée à hauteur de 1150,00 € La participation des familles s'élève à 49,9 % du coût des sorties, celle de la Mairie à 34,8 % et celle de l'Asparèle à 6,5 %. Le Conseil départemental a financé à hauteur de 8,8 % (sorties ski).

Compte de résultat pour l'année scolaire 2017- 2018

<i>Charges année 2107- 2018</i>		<i>Produits année 2107- 2018</i>	
Achats de produits pour cession	1254,01	Vente de produits pour cession	1830,00
Assurances versées	115,67	Produits des activités éducatives	12609,20
Charges des activités éducatives	25234,22	Subventions Etat, collectivités	10650,00
Autres charges courantes	233,98	Participations volon . des familles	1939,00
Charges exceptionnelles	47,80	Subventions d'associations	1659,00
Achat de biens durables	50,67	Autres produits courants	0,00
Total des charges	26936,35	Total des produits	28687,20

<i>Résultat de l'année</i>	1750,85
<i>Report année précédente CCP</i>	3204,74
<i>CCP année en cours</i>	4955,59

Les comptes sont approuvés par les membres du conseil d'école.

9 . Informations diverses

Activité natation : Comme chaque année, 4 classes se rendront à la piscine de Valdahon :

- du 07/12/18 au 15/03/19 pour les classes de CE1 et CE1/ CE2
- du 21/03/2019 au 13/06/2019 pour les deux classes de CP

Les sorties piscine (transports et entrées) sont entièrement financées par la municipalité que nous remercions vivement. Les enseignants solliciteront les parents pour les accompagner.

- En lien avec le projet d'école et à partir du mercredi 14 novembre, après la récréation, les élèves participeront à l'activité « quart d'heure de lecture », temps de lecture silencieuse et individuelle.

Asparèle : Une information est donnée concernant le changement de présidence. M.Nommay a été élu président. Actions à venir :

- bourse aux jouets : 17 novembre
- vente de sapins de Noël : 8 décembre
- vente de fromage avant les vacances de Noël et de biscuits aux vacances de printemps
- carnaval des enfants (date non communiquée)
- fête des écoles, fin juin (date non communiquée)

Pour financer différents projets, un chèque de 1120,00 € a été remis au directeur par l'Asparèle. Les enseignants remercient l'association.

Les parents élus interrogent le maire quant à la possibilité d'aménager la « rampe » qui descend dans la cour en y installant une barrière qui sécuriserait la descente des élèves. M.Delarue répond que la question sera étudiée par les services de la mairie. Une information est donnée par M.Delarue quant à la sécurisation à venir de l'espace se situant du côté du magasin de chaussures et de la boucherie en installant un trottoir qui permettra le cheminement sécurisé des piétons.

Il est rappelé, une nouvelle fois, qu'il est demandé aux parents d'être extrêmement vigilants quand ils déposent leur enfant à l'école et qu'ils doivent, pour plus de sécurité, utiliser, en priorité, le parking situé autour de l'église pour utiliser ensuite le passage pour piétons sécurisé devant la mairie. La même remarque est faite par madame Barbier, directrice du périscolaire , qui demande aux parents de ne pas se garer sur la route et sur le trottoir pour amener ou venir chercher leur enfant.

Pour finir, madame Gable, ancienne présidente de l'Asparèle et monsieur Nevers, directeur de l'école, tiennent à remercier la municipalité de Saône pour l'aide financière apportée pour faire vivre les différents projets en relation avec l'école. M.Delarue prend acte des différents remerciements.

La séance est levée à 19h45. Le prochain conseil d'école se déroulera le jeudi 7 mars 2019 à 18h30.

La secrétaire de séance,
I.Crance

Le Directeur,
Christian NEVERS

